



# Le Petit Bavard

Le site de la commune : [saintsulpicedepommeray.fr](http://saintsulpicedepommeray.fr)

## CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Nous sommes confinés depuis le 17 mars. Depuis, notre commune se porte plutôt bien et, pour le moment, nous n'avons pas connaissance de cas déclaré de COVID-19 dans notre village. La solidarité, notamment entre voisins, est très active. Ce qui mérite d'être mentionné.

Vous avez pu consulter les informations concernant la crise liée au COVID-19 sur le site de la commune (adresse ci-dessus) et sur le compte Facebook de la mairie.

Néanmoins, nous souhaitons faire le point sur la situation et aborder certaines questions qui nous sont fréquemment posées, par le biais d'un Petit Bavard, accessible à tous.

**Jusqu'au 11 mai, les déplacements restent interdits**, sauf pour les motifs dérogatoires qui figurent sur les attestations que vous utilisez.

Ces attestations sont disponibles à la pharmacie et à la supérette.

Les attestations numériques sont à présent téléchargeables sur <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Le caractère inédit et préoccupant de cette situation exige de **faire particulièrement preuve de civisme, même en cette fin de confinement**.

La météo clémente et le besoin de convivialité poussent certains habitants à se rassembler. Certains recommencent à organiser des apéritifs et/ou barbecues entre voisins ou entre amis ! Nous vous rappelons que **les regroupements sont totalement interdits, au moins jusqu'au 11 mai !**

### Quelques points particuliers :

1. **La déchetterie restant fermée pour les particuliers, jusqu'à nouvel ordre :**
  - ♦ vous devez stocker **vos déchets verts** chez vous, en attendant que la déchetterie rouvre, ou profiter de ces semaines de confinement pour commencer à réaliser votre propre compost et entrer dans la boucle de l'économie circulaire ;
  - ♦ de même, si vous faites du tri, nous vous demandons de **stocker vos encombrants chez vous** en attendant sa réouverture. Vous ne devez en aucun cas abandonner vos encombrants dans la nature, sur le trottoir ou devant la grille de la déchetterie.
  - ⚠ Le personnel communal ramasse **de plus en plus de dépôts sauvages !**
  - ♦ même chose pour **les vêtements** dont vous souhaiteriez vous débarrasser. Il est préférable de les mettre de côté et d'attendre la fin du confinement pour les déposer dans les points de collecte.
2. **Les points tri restent fermés pour le moment (information confirmée par Agglopolys en date du 21 avril).**
  - ♦ Nous vous demandons donc de bien vouloir stocker vos déchets recyclables. Une fois le confinement terminé, vous pourrez les trier afin qu'ils alimentent les chaînes d'approvisionnement de certaines industries !

- ◆ Toutefois, si votre habitation ne vous permet pas de stocker ces déchets, vous avez toujours la possibilité de les jeter avec vos ordures ménagères.

### 3. Qu'en est-il de l'approvisionnement de masques ?

- ◆ De plus en plus de personnes appellent la mairie pour savoir comment se procurer des masques. Pour le moment, nous n'avons aucune source d'approvisionnement pour la population, ni aucune information officielle à ce sujet.
- ◆ Attendant les mesures du Gouvernement qui ont promis un masque pour chaque personne pour le 11 mai, nous nous orientons vers les masques en tissu. Bien qu'ils ne soient pas considérés comme des protections sanitaires, ils constituent tout de même une barrière.
- ◆ **Nous remercions particulièrement** une Saint-Sulpicienne qui en a fabriqués et nous les a confiés afin qu'ils soient distribués !
- ◆ Nous faisons néanmoins **appel aux bonnes volontés** pour réaliser des masques (aux normes AFNOR) et/ou pour le don de fournitures (tissus pouvant être lavés à 60°C, fil, biais ou galon ou élastiques...) afin que des bénévoles puissent en fabriquer.
- ◆ Si vous avez besoin d'un tutoriel, vous pouvez aller sur :  
<https://masques-barrieres.afnor.org/>

**Si vous souhaitez fabriquer des masques aux normes AFNOR,  
OU faire don de fournitures (tissus, fil...), vous pouvez  
soit nous contacter au 06 77 58 54 12 ou au 06 22 50 30 11,  
soit nous déposer les masques ou les fournitures  
directement en mairie,  
les mardis (14h-17h30) ou les mercredis (9h-12h).  
Nous vous en remercions par avance !**

### 4. Quid de la reprise des écoles?

- ◆ Actuellement, nous n'avons malheureusement pas de réponse à vous apporter. Même si nous avons commencé à travailler sur le sujet, nous devons attendre les directives de l'Education Nationale pour organiser la rentrée prochaine, avec les écoles et le Service Enfance Jeunesse.
- ◆ Dès que nous aurons des informations, elles seront diffusées sur le site et Facebook.

### **Rappel des numéros utiles :**

- ◆ Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus (COVID-19) en permanence, 24h/24, 7 jours sur 7 : **0 800 130 000**.
- ◆ En cas de danger immédiat : **17**.
- ◆ Violences sur les enfants : **119** (ou sur le site internet [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr)).
- ◆ Violences conjugales : **3919** (ou sur le site [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)).
- ◆ Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**.

**En attendant, prenez bien soin de vous !**

Et en cas de souci ou d'urgence, n'hésitez pas à nous joindre  
aux numéros susmentionnés.

